

## Le criminel est-il utile à la société ?

Par **Jordan Minary**, le 31/12/2018 à 01:33

Bonsoir :)

Après une petite période d'inactivité en raison d'examens et travaux à faire, je viens initier un débat, qui relèvera de la sociologie, de la criminologie, et surtout du pénal.

La question que j'aimerais vous soumettre est simple :

**[s]Le criminel, et le crime en général, est-il utile à la société ?[/s]**

Plusieurs auteurs ont exprimés différents points de vue sur la question, Kant, **[s]Beccaria[/s]**, **[s]Durkheim[/s]**, **[s]Auguste Comte[/s]** ou **[s]Quetelet[/s]**.

Si pour les positivistes italiens, notamment initiateurs de la **[s]phrénologie[/s]** (étude du crâne aux fins de déceler un atavisme criminel chez une personne), le crime est une anomalie morale et social, et donc le délinquant est un anormal devant être tout simplement supprimé de la société; les positivistes français, eux, considèrent que le crime est un phénomène normal, inhérent à toute société, et affirment un rapport de cause à effet entre la société, et les criminels qui y naissent.

Durkheim affirmera que le criminel est utile a la société, notamment en raison des réactions sociales que sa transgression suscite.

Qu'en pensez vous ?

**Jordan MINARY**

Par **Camille**, le 31/12/2018 à 10:45

Bonjour,

Et c'est bien pourquoi on ne peut pas reprocher à Dieu de laisser arriver toutes ces catastrophes, telles qu'éruptions volcaniques, tremblements de terre et autres tsunamis qui font des milliers de victimes innocentes, en raison des réactions sociales...

[smile4]

Par **Lorella**, le 31/12/2018 à 11:58

A brûle-pourpoint, je peux dire que cette question est horrible. Je pense aux victimes en premier. Les victimes ne sont pas volontaires, elles n'ont rien demandé. Elles ne vont pas obtenir un avantage de cet acte.

Quant au criminel, son passage à l'acte relève d'une pathologie dans son cerveau. Le fait de risquer la prison à perpétuité ne les arrête pas, ni même la mort. Certaines personnes ne devraient pas vivre en liberté, car sont un danger pour l'humanité.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **31/12/2018 à 13:57**

J'ai l'impression (mais, c'est certainement mon côté manichéen) que cette question enfonce une porte ouverte.

Je ne suis pas certain que si l'on posait la question aux familles des victimes, ils viennent à penser que l'auteur du crime dont ils ont été les victimes puissent avoir un quelconque intérêt pour la société, bon à moins bien sur d'en faire du composte et le rendre écologiquement utile...

Par **LouisDD**, le **31/12/2018 à 14:25**

Salut

Je pense que la question est intéressante sous un angle différent de votre réaction vis à vis des victimes...

La question pourrait presque être : qui du droit ou du crime est apparu le premier ? Et même cela serait incomplet : le crime entraîne du droit, le droit entraîne du crime (crime entendu au sens large comme toutes infractions).

Sans crime, la société serait elle telle qu'on la connaît aujourd'hui ? Qui se soucierait du droit de propriété ou du droit à l'intégrité physique si personne ne les avait un jour bafoué... Le crime a-t-il fondé la société ? Peut être pas aller jusque là, mais disons qu'il peut avoir contribué à certains pans.

La société détermine ce qui est criminel, pour être inclu dans cette société il faudrait donc s'écarter du crime...

Après dire que le crime est utile à la société, peut être dans un sens ou le crime légitime l'encadrement et les divers endoctrinements d'une société sur l'individu...

Question peut être dérangeante, mais sûrement intéressante à nourrir...

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **31/12/2018 à 15:16**

Je comprends les interrogations mais ...

N'est-ce pas un non sens que de demander qui s'inquiéterait de son droit de propriété si la société avait été vierge de tout crime et si le crime ne pouvait exister ...?

Si le crime n'existait pas il n'y aurait pas lieu de le sanctionner, la sanction vient combler le déséquilibre créé par le criminel pour rétablir la « paix sociale ».

Tout découle de la volonté d'abandonner la loi du talion et d'instaurer des compensations pécuniaires plutôt que de laisser libre court à la vengeance.

Mais, encore une fois, les bienfaits des lois et sanctions pour la paix et la justice sociale n'existent que parce qu'un jour, un esprit dérangé aura cru bon de mettre à mal la société qui de fait a pris des mesures pour se défendre contre ces agressions, ou en tout cas, les réparer.

Par **Camille**, le **31/12/2018** à **16:44**

Bonjour,

[citation]Le crime a t'il fondé la société ?[/citation]

Ben quoi ? Vous ne vous souvenez pas de la célèbre affaire "Abel et Caïn" qui a, en son temps, défrayé la chronique ? La première affaire criminelle de tous les temps...

[smile17]

[citation]L'oeil était dans la tombe et regardait Caïn.

V. H. La conscience 1802 - 1885

[/citation]

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/01/2019** à **08:52**

Bonjour et bonne année !

Tout d'abord je suis heureux de retrouver Jordan sur la forum et le remercie pour ce nouvel article.

[citation] Tout découle de la volonté d'abandonner la loi du talion et d'instaurer des compensations pécuniaires plutôt que de laisser libre court à la vengeance. [/citation]

On en a peu conscience mais la loi du talion avait déjà pour objectif de limiter la vengeance. "Œil pour œil, dent pour dent", autrement dit ne blesse pas plus que ne l'on t'as blessé. Effectivement, une personne qui s'était fait crever un œil ne se contenterait sûrement pas de crever simplement un œil en retour.

La loi du talion dans une certaine mesure mettait un cadre à la vengeance.

Mon analyse est un peu osé, mais on pourrait presque y voir les prémices du concept de la légitime défense dont l'un des principes est la proportion. Sauf que la grande différence est que la légitime défense doit être immédiate alors que l'application de la loi du talion pouvait se faire après l'acte.

Dès le départ la loi du talion posait des problématiques. On trouve souvent l'exemple d'un borgne qui aurait crever l'œil d'une autre personne. Si on applique la loi du talion, le borgne deviendrait aveugle, la vengeance ne serait pas proportionnée

Mais aussi et surtout, la loi du talion n'était pas justice mais bien vengeance. Sous l'impulsion du christianisme elle a été abandonnée au profit de la sanction du juge qui était vu comme le serviteur de Dieu

*Mathieu 5:38*

[citation] Vous avez appris qu'il a été dit: œil pour œil, et dent pour dent. Mais moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui aussi l'autre. [/citation]

*Romain 13:4* [citation] Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal [/citation]

Peu à peu le concept de châtement divin a disparu au profit de l'État. Aujourd'hui le droit pénal c'est la réponse de l'État au préjudice subi par la société. Bien évidemment je ne parle que de la France, dans d'autres pays la justice est toujours associée au divin.

Pour en venir au sujet, j'ai tendance comme les autres à me mettre d'abord du côté de la victime. De ce point de vue, il est impossible d'adhérer à la conception de Durkheim. Cela dit, son analyse d'un point de vue strictement sociologique est pertinente puisque le droit se développe à la suite de faits.

C'est encore plus vrai aujourd'hui où nos gouvernements nous pondent des projets de loi dans la précipitation à chaque fois qu'ils sont confrontés à un "phénomène nouveau".

Cependant, je ne considère pas pour autant que le criminel est utile à la société. Certes, l'absence de crime n'aurait pas nécessité le développement d'un droit pénal. Or, je préfère mille fois une société pacifiste qui n'a pas ressenti le besoin de se doter d'une législation à une société rongée par les infractions et où il existe moult textes législatifs.

Par **Lorella**, le **01/01/2019** à **14:23**

Je pose la question différemment : est ce que le taux de criminalité dans le monde varie en fonction des peines ? Autrement dit, est ce que le droit permet une régulation des crimes ?

Par **Jordan Minary**, le **01/01/2019** à **20:15**

LouisDD et Isidore je pense que vous avez compris l'essence du débat. En effet il ne s'agit pas de se positionner vis à vis des victimes en fait mais d'avoir une réflexion plutôt philosophique, une analyse sociologique du crime.

[s]Quelques questions [/s]:

La société n'est-elle pas meilleure grâce au crime justement ?

Le crime ne permet-il pas à la société de remédier aux failles existantes en son sein ?

La réaction sociale du fait du crime traduit une évolution, vers une législation plus améliorée, plus adaptée. Elle pose aussi la question de l'émotion en matière de politique législative.

Les normes sécuritaires, la prise en compte de certains comportements, je pense à la sécurité dans les transports aériens, la sécurité dans les rues piétonnes.

Le criminel pointerait de part sa déviance les failles, les lacunes d'une société qui s'adapte en réaction à son geste.

En ce sens, c'est la théorie de Durkheim et celle de l'école française criminologique. Les sociétés n'ont que les criminels qu'elles méritent.

Par **Le**, le **01/01/2019** à **21:46**

Simple réflexion issue des cours de mon cher professeur directeur d'un centre de recherches pénaliste

Quelqu'un ayant basculé dans la criminalité une fois peut ne pas récidiver à cause du sursis

Quelqu'un qu'on renvoie systématiquement en prison, de fait on détruit son milieu social, son emploi, sa famille, ses liens familiaux en prennent un coup, on le désocialise, puis on veut le faire sortir?

Pourquoi?

On l'a désocialisé, on a détruit ses chances de se bâtir un avenir en dehors de la prison. La prison en devient presque un point d'ancrage et de stabilité d'autant plus que la vie y est dirigée par l'administration.

A mon sens un criminel ne récidivant pas est quelqu'un d'utile qui a fauté et dont le mécanisme du sursis remettra sur le droit chemin.

Un criminel régulier est un être désocialisé en dehors de la société pour la grande majorité des cas, le maintenir constamment en prison ne lui fera aucun mal, mais ne l'aidera pas à redevenir partie intégrante de la société dont soit il était exclu à la base, soit l'emprisonnement y a finalement contribué.

Suffit de voir le nombre inquiétants de personnes en retard scolaire dans les prisons pour se rendre compte de cette réalité. La prison devrait devenir un véritable lieux de réinsertion, le sursis et les aménagements de peine témoignent de l'inverse en tentant d'éviter que trop de monde n'y aille et à juste titre.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/01/2019** à **08:37**

Bonjour

[citation] Le criminel pointerait de part sa déviance les failles, les lacunes d'une société qui s'adaptera en réaction à son geste ? [/citation]

Effectivement, comme je l'ai dit dans mon précédent message, le droit se développe à la suite de faits.

Il est très difficile voir impossible d'anticiper des comportements.

Par **Jordan Minary**, le **10/01/2019** à **14:08**

Rien a avoir avec la criminologie, quoique, mais Aristote nous dit dans Éthique à Nicomaque, livre 2 si je ne m'abuse, que c'est en s'exerçant à la modération que l'on devient modéré, et que le législateur, à travers les lois, s'efforce d'inculquer à la population des pratiques destinées au bon ordre.

Cela fait réfléchir à la dimension sociale du crime, et à la responsabilité du pouvoir, du législateur.

Un criminologue américain parlait d'entrepreneurs moraux, ces derniers imposent leurs visions par le biais des lois. La loi n'étant qu'un outil après tout. Il y en a dans chaque société, dont la notre (mariage pour tous étant l'un des derniers exemple ou l'abolition de la peine de mort ne sont que des exemples de sujets loin de faire l'unanimité parmi la population).

Ainsi vous l'aurez compris, je pense que s'il y a des facteurs endogène propre au criminel, il y en a toujours, il y a aussi des facteurs exogènes et par exogènes je parle de culture, de moralité publique, favorisant la criminalité par la dépenalisation de certains comportements mais encore, par le laxisme de la réaction sociale (je vous renvoie à la théorie de la vitre brisée, si vous voulez je peux vous en parler).